

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péral;
 V^e BARBEAU, rue S. t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardis, Vendredis et Di-
 manches,

PRIX :
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre,
 pour l'Étranger.

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce



Par une Société de Gens de lettres.

LYON, 14 FEVRIER 1826.

Un tems superbe, un soleil de printemps ont favorisé, dimanche, les dernières folies du carnaval. Les masques se sont amplement dédommagés de la contrariété qu'ils ont éprouvée dans les derniers jours gras. Le pont et le faubourg de la Guillotière étaient encombrés de chars, de voitures et de chevaux. Le Landau élégant de nos aimables du jour promenait mollement la coquette déguisée en vestale. On assure avoir vu, au milieu de cette variété innombrable de costumes de toute espèce, un procureur en corsaire, plus d'un mari en gilles, un huissier en arabe, et un capitaliste en harpagon. La lance innocente des cosaques de Bourgneuf brillait au milieu des flots d'une foule multipliée sur tous les points de cette immense étendue. Il est fâcheux que les nombreux promeneurs n'aient pu jouir du retour par le beau cours Bourbon et le pont Morand. Le peu de solidité du pont provisoire n'a pas permis de courir les risques d'une surcharge aussi considérable. Bref, on s'est amusé, et plus d'un censeur morose de ces jeux du carnaval, en voyant l'expansion naïve de la joie, et l'aisance de ce bon peuple qui, en dépit des agitations, a donné sa démission, aura dit avec l'accent d'une douce confiance :

J'ai ri, me voilà désarmé.

— La Société médico-pratique de Paris vient de couronner un mémoire sur l'usage de l'opium dans le traitement des flagmasies des tissus muqueux, sinoviaux et fibreux; l'auteur de cet

ouvrage est M. le docteur Brachet, médecin du grand Hôtel-Dieu de Lyon.

— La Mairie a annoncé la mise aux enchères de la démolition de cinq nouveaux édifices situés sur l'emplacement du quai du duc de Bordeaux, ci-devant rue Pêcherie. Les maisons doivent être abattues au premier juillet. Espérons qu'il sera enjoint cette fois aux adjudicataires de se conformer à leur contrat, et qu'on s'opposera à ce que les employés de la voirie n'en autorisent pas l'infraction en accordant des délais interminables pour la démolition, et l'enlèvement des matériaux.

— Deux vieilles mesures, dont l'aspect était dégoûtant, vont faire place à un élégant édifice qui est sur le point de s'élever à l'angle des rues Bombarde et St-Jean. Nous ne serions point surpris de voir s'établir au rez-de-chaussée un café brillant situé au centre du pays latin; la *Basoche* viendrait s'y délasser de ses travaux, et serait par-là dispensée de traverser la Saône pour aller savourer le jus du houblon, qui doit leur faire oublier la poudre des dossiers. Il paraît que tous les vieux bâtimens de l'ancienne Bombarde vont disparaître; et seront remplacés par des constructions élégantes.

— Les mesures qui bornaient la place Montazet, du côté de la rue des Prêtres, à l'entrée du pont de l'Archevêché, et qui présentaient un coup-d'œil si choquant, sont en pleine démolition: elles vont disparaître, et une vaste maison de six étages avec des magasins magnifiques, va s'élever pour

remplacer ce monceau de décombrés. L'architecte *Cathelin* est, dit-on, celui à qui le quartier de la Métropole devra cet embellissement que l'élévation du pont voisin rendait indispensable, et faisait désirer depuis long-tems.

— L'expérience et des accidents multipliés ont fait reconnaître que le pont de la Guillotière, qui dessert l'une des routes les plus fréquentées du royaume, aurait besoin d'être élargi du double de sa largeur actuelle. Plusieurs arches attendent des réparations dont quelques-unes sont assez urgentes. Lorsque les travaux du pont Charles X auront permis, à l'aide de l'activité qu'on y déploie, de livrer au public ce nouveau moyen de communication, on pourrait interdire, sans trop léser les intérêts du commerce et des deux villes, le passage du vieux pont de la Guillotière, pendant le tems jugé suffisant pour l'exécution des ouvrages dont nous signalons la nécessité.

— On parle d'une défense, que le maire de la Croix-Rousse aurait adressée à la mascarade du Mercredi des Cendres, de se réunir et de danser dans ce faubourg. Nous ne connaissons ni le motif, ni les circonstances de cet ordre, qui a mérité les honneurs de deux longs articles dans les journaux de cette ville. La troupe joyeuse est allée, dit l'un d'eux, faire entendre des vivats sous les fenêtres de l'ancien magistrat de cette commune. Il n'y a pas de mal jusque-là: il est bien que tout le monde vive: un bon prince l'a dit. Ce petit événement sera encore une bonne for-

tine, que ne manqueront pas d'exploiter certains journaux de Paris. Il nous vaudra un petit assaisonnement d'épigrammes, où le refrain obligé sur les enfans de Loyola ne sera pas épargné. Nous attendrons, pour nous prononcer sur ce grave sujet, que l'autorité ait donné aussi ses renseignemens; alors nous pourrons juger en pleine connaissance de cause.

— M. de Laeroix-Laval, a envoyé aux deux familles, que l'incendi de la rue Juiverie a réduites à la misère, une somme suffisante pour réparer une aussi grande infortune. Il est venu à leur secours de ses propres deniers. Cette manière de souscrire, vaut bien le don patriotique d'un écu à la famille d'un homme, qui payait un impôt foncier de 1,000 fr. Le limonadier, qui avait pris ces deux familles sous sa protection généreuse, peut clore son registre de souscriptions. La bienfaisance, n'a besoin ni d'ostentation, ni de publicité, ni d'appel à la multitude. Elle entend la voix du malheur, et elle accourt le soulager. Le nouveau maire ne pouvait signaler le commencement de son administration par un plus noble trait de véritable popularité. Indépendans par devoir et par caractère, quand nous louons le pouvoir nous ne sommes pas suspects.

— On se rappelle que le comité des souscriptions pour la famille du général Foy, avait annoncé, par le voie des journaux, que les sommes recueillies à Lyon seraient consacrées à la construction d'un hôtel magnifique, qui devait être offert aux enfans du député de Vervins. Eh bien! ces sommes fournissent à peine de quoi acheter un étage. Cette triste vérité est proclamée par l'un des journaux qui a fait le plus grand appel à l'opinion publique pour cette grande opération. Ce résultat nous était connu depuis long-temps; il ne nous convenait pas de le proclamer; mais nous le signalons, puisque ceux qui avaient intérêt à la mission de le caacher en font l'aveu le plus formel. Pour nous, nous montrerons les ruines de Salins, les décombres encore fumans de Yvignille, et ne nous laisserons pas d'invoquer la bienfaisance nationale, en faveur de ces deux grandes infortunes.

Nous regarderions comme une véritable profanation les efforts qu'on nous verrait faire pour détourner de ces deux sujets de larmes la charité de nos concitoyens.

TRIBUNAUX.

La police correctionnelle s'est occupée, dans l'une de ses dernières séances, d'une affaire de vol de soie, où figuraient des individus qu'on appelle vulgairement, à Lyon, *piquiers d'once*. Une femme Roland a été condamnée à deux mois d'emprisonnement, et le sieur Lacollongès, à six mois.

Espérons que les fabricans connaîtront assez leurs véritables intérêts, pour dénoncer, sans ménagement, à la justice répressive, ceux qui se rendent coupables de ce trafic dangereux, et qui procurent à l'ouvrier l'occasion et la facilité de dérober les matières que le maître lui confie. Véritables voleurs, ces misérables, presque toujours impunis, étalent des fortunes scandaleuses, dont ils osent avouer l'origine. Le ministère public secondera, nous n'en doutons pas, de tout son pouvoir les démarches que feront les fabricans pour découvrir et faire réprimer ce genre de vol.

ALBUM LYONNAIS.

On fait de l'opposition partout sans courir aucun risque, et la politique nous poursuit jusqu'au bal masqué. Dimanche dernier, au bal du Grand-Théâtre, un masque a débité à haute et intelligible voix une pièce de vers du cru assez plate ment écrite, et dirigée tout-à-fois, et contre les prêtres, le pape, le prochain jubilé, et même contre l'administration. L'auteur prétend que notre théâtre va disparaître et se fermer pour faire place à une communauté de Jésuites, et termine une série de mauvais calembourgs et de plats jeux de mots contre la confession et les cérémonies de notre religion, par ces deux vers, qu'un spectateur de cette parade ridicule a pu recueillir au milieu d'un vacarme universel :

« Qui, vous irez entendre un gros curé qui prêche, »
 « Qui, pour théâtre et bal, vous permettra la Crèche. »

Les vers de cet écrit patriotique, est sur le même ton et de la même misère de style. Quelques-uns des employés de police qui passent devant un lieu sacré, qui a répété son rôle à trois reprises, aux applaudissemens de certains

compères apostés pour provoquer le battemens de mains des badauds. Les agents de l'autorité, chargés de la surveillance des bals, penseraient-ils que leur seul emploi consiste à réprimer les mêlées générales et les violences ouvertes; que la religion, les mœurs et l'ordre public sont des objets de luxe et de superflu qui ne sauraient les concerner, et qu'ils sont là pour constater seulement que tout s'est passé sans coups de poings?

— Le vol commis chez MM. Seriziat et Carrichon, quai St-Benoît, a donné lieu à une correspondance suivie entre un journal et divers marchands de vin et limonadiers du voisinage. Les clefs du magasin de ces négocians étaient déposées, à ce qu'il paraît, dans un café voisin, où l'on pense que les voleurs ont pu se procurer l'empreinte au moyen de laquelle ils ont fabriqué les fausses clefs qui ont servi à la consommation du vol. Plusieurs débitans de boissons du quartier ont cru devoir écarter d'eux l'idée, qu'ils ont reçu ces clefs si fatales; enfin le sieur Poncet, qui exerce la même profession près du magasin dont il s'agit, et qui ne peut nier sa qualité de dépositaire, prend soin de faire imprimer qu'il est un honnête homme, ce que personne ne conteste, et que M. le commissaire de police est un habile fonctionnaire qui découvrira les voleurs: c'est le vœu que nous formons avec M. Poncet.

— Le café des Victoires, ouvert place des Célestins, offrait une idée neuve et piquante dans l'exécution; mais le limonadier a voulu faire des réputations militaires; rayer du Panthéon, qu'il a voulu élever à la gloire française, quelques noms qui, pour ne pas lui convenir; étaient loin de mériter d'être exclus d'une galerie de généraux célèbres. On s'est permis d'effacer plusieurs maréchaux et un grand nombre de capitaines fameux; parmi les généraux divisionnaires. Les portraits des officiers généraux omis sont remplacés par des noms obscurs, qui n'ont brillé que sur un ou deux champs de bataille. Il paraît que le créateur de cet établissement ne voit pas de traits glorieux dans notre carrière militaire, ayant 1789. C'est en

effet de là que date l'histoire de France pour nos esprits forts. Il semble qu'avant cette époque un voile épais d'ignorance et d'aveuglement couvrait la patrie des Turenne et des Condé.

Le café des Victoires a jugé, sans doute, que les images de ces vieux guerriers dépareraient sa galerie, et effusqueraient les regards de certains habitués. Du reste, l'idée est heureuse; et si le local était plus vaste; si les médaillons, au lieu d'être entassés au plancher, ce qui force le spectateur à se mettre dans une position gênante pour se livrer à l'examen de ces portraits, décoraient les murs du café; si enfin l'exécution en eût été confiée à une main impartiale, le Public, qui sait toujours gré de ce qu'on fait pour ses plaisirs, distinguerait, entre tous les autres, cet établissement, qui est au surplus favorisé par son heureuse position.

— L'étranger, en arrêtant ses regards sur la façade de notre Hôtel-de-Ville, demande quel est le vandale qui a dépouillé l'écusson du milieu des ornemens qui le paraient autrefois. Le Lyonnais est forcé de lui répondre que, depuis vingt-cinq ans, les divers fonctionnaires municipaux, qui se sont succédés, ont tour-à-tour conçu des projets de réédification; qu'un échafaudage relatif à ce médaillon a figuré, pendant dix ans, contre cette façade qu'il déparait, et que rien n'est encore déterminé à cet égard, non plus que pour la reconstruction intérieure de la grande salle, dont les agencemens ne sont que provisoires, depuis le 14 juillet 1804, jour où elle devint la proie des flammes. Une sage lenteur est toujours nécessaire dans une saine administration; mais un quart de siècle était suffisant pour réparer une salle et restaurer une façade.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

L'abrégé des cultes, de Dulaure, vient d'être saisi chez plusieurs libraires de la Capitale, par ordre de l'autorité. Tant que les ouvrages de cette nature circulent librement, notre devoir et nos principes invariables nous prescrivent de combattre leurs doctrines ré-

ligieuses. Mais, lorsque la justice a interposé la puissance de son pouvoir, lorsque de tels écrits sont déferés à la censure des magistrats, notre conduite doit être de garder un silence profond, qui nous est dicté, autant par le respect que nous devons aux tribunaux et à l'indépendance de leurs attributions, qu'à l'obligation que nous avons contractée, en commençant notre carrière, de ne jamais oublier ce que nous devons aux convenances et à un écrivain accusé.

— L'intendance sanitaire de Marseille a appris qu'une maladie contagieuse s'était déclarée à Carthagène. Elle a pris de suite une délibération par laquelle elle a assujéti à une quarantaine de rigueur les provenances de ces contrées. Les citoyens recommandables, qui composent cette salubre institution, ont sans cesse les yeux ouverts sur les dangers que court la santé publique, et c'est à leur zèle infatigable que nous devons l'inappréciable avantage de lire, sans crainte et sans préoccupation, le triste récit de ces fléaux qui désolent périodiquement une partie du midi de l'Europe.

— La réception de M. le duc Mathieu de Montmorency, élu membre de l'académie, en remplacement de M. Bigot de Préameneu, est un de ces événemens auxquels les feuilles publiques et le monde littéraire ne peuvent rester indifférens. Cette solennité académique, qui avait pour témoin une princesse auguste, a eu lieu le 9 février. Tout ce que la cour, le clergé et la capitale comptent de notabilités de tout genre, s'y pressaient en foule. M. Daru a répondu au récipiendaire. Les Journaux de toutes les couleurs s'accordent à porter sur le discours de ce dernier un jugement favorable. La finesse d'aperçus, le tact exquis et l'élégance de M. Daru, n'ont pas besoin d'être signalés. Le Public savant y est depuis long-temps familiarisé. Un illustre collègue du nouvel académicien a terminé la séance par la lecture d'un morceau d'histoire. Dire que ce fragment était digne de son auteur, c'est en avoir fait l'éloge.

— Le marquis de Cocharrel, ancien

député de St-Domingue à l'assemblée constituante, vient de terminer sa carrière à l'âge de 85 ans. Le feu Roi, pour récompenser 50 ans de fidélité, lui donna le brevet de maréchal-de-camp honoraire. Entouré des larmes de sa famille, il est mort avec la résignation du chrétien et la tranquillité du juste. Cette perte nous rappelle le petit nombre auquel se trouvent maintenant réduits les membres encore vivans de cette première assemblée politique, à laquelle nous devons la constitution de 1791.

* * Le fameux hôtel d'Angleterre, disent les Journaux, vient d'être fermé par ordre de la préfecture de police.

Qu'est-ce que l'hôtel d'Angleterre, demandent les personnes qui n'ont pas fait le voyage de la capitale?

L'hôtel d'Angleterre, leur dirions-nous, est situé à Paris, dans la rue St-Honoré, en face du Palais-Royal, la porte cochère à côté du célèbre café de la Régence. Au premier étage de cet hôtel, sur la cour, étaient deux ou trois vastes salles, ouvertes jour et nuit aux amateurs du jeu de piquet, et que tout observateur, de passage dans la ville aux enchantemens, ne manquait jamais de visiter.

Il est bon, en effet, d'avoir une idée de toutes choses, et le singulier établissement de l'hôtel d'Angleterre méritait attention.

Qu'on se figure une quinzaine de tables, occupées par des gens de la dernière classe du peuple, jouant, dans l'espace de quelques heures, le produit de plusieurs journées de travail. Derrière les joueurs se tenait debout un ramas d'oisifs et de curieux, la plupart dans un affreux dénûment, et quelques-uns faisant des paris de 25, 50, 75 centimes. Sur les chaises qui garnissaient le pourtour des salles, dormaient étendus des malheureux sans domicile, que de tems en tems les terribles officiers de paix envoyaient à l'hôtel de la Préfecture pour y passer le reste de la nuit. La fumée des quinquets, jointe aux émanations qui s'échappaient des corps et des vêtemens de cette foule d'individus presque tous crottés et déguenillés, répandait dans ce local bizarre l'odeur la plus infecte; mais aucun

des habitués ne craignait, à ce qu'il paraît, d'être asphyxié.

Tel est l'hôtel d'Angleterre où l'on a vu se réunir, pendant plus de vingt-cinq ans, les dupes et les escrocs des douze arrondissements de Paris, et où les mouchards, les cartes en main avec les autres, étaient encore les plus habiles dans l'art de tromper.

VARIÉTÉS



Un individu, qui faisait le commerce à Paris, vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité pour crime de banqueroute frauduleuse. Dans cette position, il est néanmoins recherché en mariage par une jeune personne qui a figuré aux débats, devant la cour d'assises, comme principal témoin. Cette bizarrerie, unique dans les Annales judiciaires et conjugales, ne peut s'expliquer que par une ancienne intimité, et la foi jurée poussée jusqu'au scrupule. Que deviendra cette union malheureuse, ou plutôt ce sacrifice volontaire, si la clémence royale, sollicitée en faveur du condamné, ne vient pas adoucir la rigueur de la peine prononcée contre lui ? Un trait de cette nature est rare dans notre époque si féconde en sermens de toute espèce, et où la foi gardée n'est qu'un meuble gothique, un souvenir de vieille féodalité.

*** Alphonse-le-Sage, roi d'Aragon, disait que, pour faire un bon mariage, il fallait que le mari fût sourd et la femme aveugle.

MODES.

Rien ne ressemble d'avantage à un bracelet gothique que la garniture de certaines robes de bal.

Beaucoup de jeunes personnes ont pour garniture d'une robe de bal en crêpe, en tulle, ou en gaze brochée, un gros bouillon sur lequel sont alternativement placées des marguerites et des rosettes de satin. Deux rouleaux de satin bordent ce bouillon.

Le gros de Naples blanc est fort à la mode en soirée. Cependant, pour la grande parure, les femmes entre deux âges lui préfèrent la

moire blanche, ou bleu-raymond, rose-haïti. Le rose-haïti est une rose vit, ainsi nommé sans doute à cause de la vivacité de la chaleur qui règne dans la colonie d'Haïti.

En toilette, la coiffure la plus à la mode pour les grandes élégantes, est un bonnet de gaze lisse, rose ou blanche, sur le devant duquel des rouleaux de satin forment des dents de loup : le dessus est bouillonné et recouvert par cinq ou six larges et longues plumes d'autruche, qui tournent en spirale, et dont les pointes descendent jusque sur les épaules.

Les chapeaux les plus nouveaux sont de moire blanche et ont des liserés de satin écossais. Des rosettes et des roses panachées en forment la garniture.

Toujours des bérêts, les uns élevés, les autres plats comme une galette. On les orne de tresses d'or, de fourrure, de plumes roides ou flottantes.

On a vu, aux bouffes, quelques beaux fils enveloppés de manteaux écossais à très-grands carreaux rouges et verts. Leurs manteaux différaient de ceux des dames en ce que, au lieu de trois collets en pèlerine, ils n'en avaient qu'un.

Au bal, la cravate d'un élégant est tendue sur un col roide. Dans le bas, elle forme trois plis réguliers, et une rosette sans bouts. Par derrière, elle est attachée au moyen d'une boucle d'argent.

Décès survenus à Lyon, du 1^{er} au 11 février inclus.

Magdinier (Antoinette), âgée de 68 ans, rentière, rue Pizay. — Pierron (Claude-Marie), 28 ans, avocat, place du Petit-Change. — Blanchard (Antoine), 81 ans, marchand de dentelles, grande rue Mercière. — Biston (Jean), 77 ans, lieutenant retraité, rue Coisevoix-Desfleches, veuve Courrat, 78 ans, rentière, rue des Colonies. — Muller, veuve Richard, 70 ans, rentière, rue St-Polycarpe. — Jury (Benoit), 72 ans, commis-négociant, rue Ste-Monique. — Pélinier, veuve Petit, 82 ans, rentière, rue Pizay. — Peillon, femme Pellion, 53 ans, marchand cirier, pl. des Cordeliers. — Robert (Jean-Baptiste), 56 ans, épicière, pl. du Plâtre. — Grevillet (Joseph), 78 ans, rentier, rue du Plat. — Durozat (Antoine), 75 ans, prêtre, rue Buisson. — Goy, femme Bal, 70 ans, négociante, rue de l'Arbre-Sec. — Buyat, veuve Quidant, 76 ans, rentière, rue de la Quarantaine. — Morle, veuve Benoit, 81 ans, rentière, rue Bellecordière. — Dussaussoy, comtesse de Romanet, 29 ans, propriétaire, rue du Plat. — Philippe dit Mottet (Antoine), 69 ans, rentier, rue Boucherie-des-Terreaux. — Brunet, femme Janin, 56 ans, rentière, rue St-Dominique. — Verdard, veuve Rouvière, 43 ans, rentière, place des Célestins. — Cattin, veuve Cadier, 80 ans, rentière, montée des Epies. — Triboulier, veuve Tribouillet, 60 ans, rentière, aux Massues. — Hausser, femme Prost, 49 ans, entrepreneur des ponts et chaussées, place Louis-le-Grand.

AVIS ET ANNONCES.

VENTE IMPORTANTE.

1. Le soussigné a l'honneur de prévenir le

public que l'on pourra se procurer chez lui des actions pour les biens ci-dessous, ainsi que le Prospectus français gratis.

Vente d'une terre seigneuriale, autrefois possession allodiale de monseigneur le prince de Metternich. Cette grande terre, si renommée dans toute l'Europe à cause de son excellent vin, est située dans les plus belles parties du Rhingau, à quatorze lieues de Francfort-sur-le-Mein.

Le produit moyen de chaque année est à peu près 43,000 bouteilles de vin. Ce vin est extrêmement recherché dans toute l'Europe et est d'un prix très-élevé.

C'est cette superbe terre et ses dépendances, ainsi que la grande maison y appartenant, qui composent ensemble le gain principal. Le deuxième gain consiste en onze pièces de vin de 1819, produit et tiré sur cette terre d'une valeur de 34,000 fr. — Troisième gain, pièces de vin de 1818, également produit de cette terre d'une valeur de 12,000 francs. — En outre, il y a encore 1205 gains principal en argent comptant.

Le tirage aura lieu le 30 mars 1826. Prix des actions, 25 fr. Sur cinq actions prises ensemble le sixième sera délivré gratis. Les numéros qui auront obtenu des primes seront portés à la connaissance du public par la voie des journaux et des listes officielles de tirage. Les paiements pourront se faire en mandats sur Paris ou Lyon, ou autres places de commerce.

F. E. FULOT.

S'adresser directement à M. F. E. Fulot, banquier, rue Tous-les-Saints, n.º 40, Francfort-sur-le-Mein.

6. Un homme de trente-six ans, exercé dans la comptabilité, désire trouver dans une maison de banque ou de commerce, une place de caissier : il donnerait de bons renseignements, et fournirait le cautionnement qu'on exigerait.

S'adresser au bureau de l'Echo de l'Univers, rue du Pérat.

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 11 février.

Cinq pour cent, 98 f. 40 c. 50 c. 60 c. 50 c.
Trois pour cent, 64 f. 15 c. 20 c. 40 c.
Rente de Naples, 72 f. 90 c.
Rente d'Espagne, 8
Emprunt royal d'Espagne, 47 1/2.
Emprunt d'Haïti, 775 fr.
Action de la banque, 2030 fr.

THÉÂTRES.

GRAND-THÉÂTRE. — Valerie, comédie.

Adolphe et Clara ou les deux prisonniers, opéra.

La fille Soldat, ballet-pantomime.

CELESTINS. — Le Chemin creux ou les Meurtriers et le témoin, mélodrame.

Le Chiffonnier ou le Philosophe nocturne, vaudeville.

Le Médecin des dames ou le Tartuffe en amour, vaudeville.

Fille ou Garçon, ou la Petite orpheline, vaudeville.